

ANNEXES : PRÉCISIONS TARIFAIRES

(1) Hors Commune : **Forfait spécial « mariages-fêtes de familles »** : salle + espace traiteur + loges

(2) Tarif applicable une seule fois par an. Sous réserve de la validation de la demande par la commission Sports, Loisirs et Vie associative. (Justification de la manifestation à titre culturelle).

(3) Les Associations de Val d'Erdre-Auxence qui louent l'Espace Culturel de l'Argerie pour une manifestation à but lucratif bénéficient d'une location à moitié prix, applicable une seule fois par an (sous réserve de la validation de la demande par la commission Sports, Loisirs et Vie associative).

Dans le cas d'une location avec forfait 3 jours, la réduction de 50% s'applique sur le montant total de la première journée.

Exemples :

- **Location 3 jours** : vendredi, samedi et dimanche avec salle + espace traiteur + gradins 1387,00 €, réduction de 50% sur la première journée 954,00 € / 2 soit 477 €, montant de la location 1387 € - 477€ soit 910 €.
- **Location 1 jour** : un samedi avec salle + espace traiteur à 777€, réduction de 50% soit 388,50€.

Le demi-tarif n'est pas applicable à la soirée du 31 décembre.

(4) Ce tarif est applicable, une fois par an, aux associations dont les bénéfices des manifestations sont reversés, tout ou partie, à des œuvres de charités, humanitaires, caritatives, etc. Ces associations peuvent être seulement organisatrices sans être elles-mêmes caritatives.

(5) Les associations concernant les écoles de la commune : APEL, Amicale Laïque, foyer socioculturel du Collège du Louroux-Béconnais bénéficient de ce tarif de location le Vendredi soir, Samedi, Dimanche et Fête.

(6) Ce tarif est applicable aux loueurs qui immobilisent l'Espace Culturel pour entreposer du matériel entre deux locations par exemple. Ces jours devront être en semaine et ne pas accueillir de publics. Ce tarif ne sera pas appliqué pour les troupes de spectacle en résidence.

(7) La commune de Val d'Erdre-Auxence, le Pays Segréen, l'Échappée Belle, l'Ecole Intercommunale de Musique Ouest-Anjou, l'Ecole de musique du Pays Segréen bénéficient de la gratuité des locations. La gratuité est également accordée pour les

Écoles de Val d'Erdre-Auxence et le Collège Camille Claudel lors de spectacles d'élèves donnés devant les parents, et sans entrées payantes.

(8) Les associations intercommunales : Prim'âge Béconnais, Comice agricole de Candé et du Louroux-Béconnais, l'UPPL, bénéficient également de ce tarif.

Autres informations :

- Participation aux frais d'assistance technique plan de feu et son : 200€
Dans le cas d'une assistance technique, la prise en charges des repas du personnel sera faite par le locataire de la salle.
- Possibilité de louer du matériel supplémentaire qui ne serait pas présent dans la salle mais aux frais du locataire.
- Possibilité d'une prestation nettoyage complet au tarif de 300€

Tarifification exceptionnelle :

- Des évènements, des manifestations ou des rassemblements exceptionnels (d'un caractère *départemental, régional ou national*) pourront bénéficier de la gratuité totale ou d'un tarif forfaitaire à 360€. Les administrations ou collectivités territoriales pourront bénéficier de cette utilisation en semaine. Cette utilisation est destinée à des manifestations particulières et pour contribuer à renforcer l'identité et l'image de la Commune. Cette demande de tarification exceptionnelle sera soumise à l'appréciation de la commission Sports, Loisirs et Vie associative.
- Une association ne peut bénéficier que d'un demi-tarif ou tarif forfaitaire à 360€ par année civile, libre à celle-ci de choisir le tarif qui lui est le plus favorable. Les cas 1, 2 et 3 ne peuvent être utilisés qu'une seule fois par année civile et ne sont pas cumulables sur une même manifestation.

VALIDATION DE LA LOCATION :

À chaque locataire, il sera demandé :

- un chèque d'arrhes d'un montant de 20% du montant de la location avec un minimum de 200€, pour garantir la réservation,
- un chèque de caution du montant total de la location avec un minimum de 800€ (restitué après état des lieux si aucun problème n'a été constaté),
- un chèque de caution d'un montant de 300€ pour le ménage,
- un chèque règlement du montant total de la location et encaissé après état des lieux (sauf pour les gratuits),
- une attestation d'assurance,

**AUCUNE RÉSERVATION NE SERA VALIDÉE
SANS LE DÉPÔT DE LA TOTALITÉ DES CHÈQUES ET DOCUMENTS DEMANDÉS.**

En cas de désistement de la location, la totalité des arrhes sera encaissée.